

L'Abbaye de St-Josse, son rôle et ses pouvoirs

Dans l'Avenir Stellien n° 49, je vous racontais les droits de la puissante Abbaye de Saint-Josse, lesquels lui appartenaient en vertu d'une donation des comtes de Ponthieu et plus tard sous Louis XIII par son ordonnance de 1624 confirmant les droits de la dite Abbaye mais à la différence qu'elle n'exerçait pas toutefois ces droits avec la cruauté qui plusieurs fois déshonora ces comtes de Ponthieu.

C'est ainsi qu'en l'an 1064, HAROLD II comte d'Angleterre, homme le plus puissant après le roi d'Angleterre, voulut par ruse s'emparer de la flotte de son rival prétendant au trône, GUILLAUME le Conquérant, duc de Normandie, dont l'armada était basée à Saint-Valéry-sur-Somme. Par nuit noire et gros temps, les navires de HAROLD II sombrèrent et furent rejetés sur la côte de CUCQ. HAROLD fut fait prisonnier par GUY 1er comte de Ponthieu et enfermé dans d'horribles conditions à la prison de BELREM (Beaurainville).



Assaut de la cavalerie normande à Hastings.
Fragment de la tapisserie de Bayeux.

Si liberté ne lui fut rendue que contre une énorme rançon, mais surtout, GUILLAUME obligeant HAROLD à lui jurer VASSALITE et ALLEGEANCE. Libéré, HAROLD retourna en Angleterre et sera tué à la bataille d'HASTINGS suite à la ruse de GUILLAUME qui se déclarera GUILLAUME 1er d'Angleterre et ROI DES ANGLAIS dès le premier jour de cette célèbre bataille du 14 octobre

1066. GUILLAUME fut couronné en la célèbre abbaye de Westminster le 25 décembre 1066. Son règne se terminera à sa mort le 09 septembre 1087.



Ainsi GUILLAUME le Conquérant, duc de Normandie couronné roi d'Angleterre, sera le premier d'une série de 15 monarques anglais de sang français à travers 2 lignées : l'une de la maison des NORMAND de 1066 à 1154, l'autre de la maison des PLANTAGENET de 1154 à 1399, soit 333 ans de règne.

Je demande à mes fidèles lecteurs de bien vouloir m'excuser de la longueur de mon exposé mais il est important à mes yeux d'insister sur cette période d'histoire. Qui aurait pu penser que l'échouement d'une flotte anglaise sur la côte de CUCQ puisse avoir une telle répercussion sur la destinée de nos deux grands pays ?

Mais revenons à l'abbaye de Saint-Josse, à son rôle et à ses pouvoirs.

En ce qui concerne la Justice : les habitants de Cucq et Trépied étaient tout simplement justiciables du MAYEUR (1) et des ESCHE-

VINS (2) de Saint-Josse contrairement aux autres seigneuries voisines où les seigneurs seuls exerçaient ce droit de hautes et basses justices et détenaient le pouvoir de leurs hommes de guerre convoqués pour le service du Roy.

Cela résultait d'une Charte de novembre 1352 (sous Jean II le Bon) octroyée par Jacques de BOURBON, comte de Ponthieu et le maître-abbé NICAISE, prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Josse ; « A SCAVOIR comme certaine Loy et commune EUST ESTE donnée, en temps passé, aux habitants ressortissant de la ville de Saint-Josse et des villes de la BAN-LIEUE (3) et terroirs d'icelle ; c'est asçavoir de Cucq, Villiers, Capelle, Trépied, hameaux du Molinel ; Cantouval, Tertre et Canteraine, Saint-Aubin, Lonpré et de plusieurs autres au dit terroirs ... Nous voulons et accordons que tous les habitants des villes et lieux susdits soient de la dite Loy et commune et justiciables des Mayeurs et Eschevins. »

Cependant, comme chacun le sait, toutes bonnes choses ou privilèges ont une fin.

Le 05 septembre 1622, un certain Armand Jean du PLESSIS, issu de petite noblesse, destiné aux armes, ecclésiastique, évêque de Luçon, était nommé Cardinal-duc de RICHELIEU par LOUIS XIII et nommé « Ministre Principal ».

C'était un homme autoritaire et cassant au sens pratique et positif, au coup d'œil froid et sur, à la main rude. Ce qui le distingue, c'est la clarté, la logique, la mesure dans l'énergie ; il faut lui ajouter de la souplesse et une agilité merveilleuse. Personne ne résistera à cet homme grand, mince, chétif, au teint blême et qui se maintiendra aux affaires jusqu'à ses derniers

jours par des tours de force de patience et d'adresse. Sa vraie passion, la flamme qui dévore et consume sa vie entière.

RICHELIEU, ministre principal, se consacre tout d'abord à l'achèvement de l'unité de la France, puis ensuite à sa gestion et l'établissement définitif de l'autorité absolue du Roy. Tout est centralisé et géré de main de fer. Partout le pouvoir féodal et les pouvoirs particuliers des villes libres furent absorbés par la puissance royale. La puissante abbaye de Saint-Josse ne pouvait échapper à cette nouvelle destinée !

Le comté et la sénéchaussée (4) de Ponthieu avaient été divisés en cinq baillages parmi lesquels celui de WABEN dont dépendaient Cucq, Trépied, Saint-Josse, Villiers et le Tertre... Vers 1630, on retrouve WABEN dans tous les documents administratifs et judiciaires, comme CHEF-LIEU de juridiction.

En 1654, le père-abbé Etienne MOREAU entreprit la reconstruction du port de Trépied. Si les archives emploient le terme de « reconstruction », il est possible qu'antérieurement à cette période existait déjà un semblant de port, probablement d'échouage. Le port de Trépied sera l'objet de mon prochain exposé dans l'Avenir Stellien n° 51.

Antérieurement à la reconstruction du port, les garennes de Trépied étaient « le bout du monde ». Aucun passage avec la Seigneurie voisine. Un chemin à peine carrossable reliait Trépied à Cucq. Quelques autres petits chemins desservaient tout au plus deux ou trois dizaines de chaumières construites sur les contreforts des premières dunes échappant ainsi aux marées et grands vents d'Ouest. Les dunes changeantes au gré des vents parsemées de maigres végétations étaient broutées par chèvres et moutons.

Vers 1700, Cucq et Trépied comprenaient 700 « Journaux » (5) de terres cultivables (ou exploitées) et 50 « Feux » (6). Pour les impôts, les mêmes seigneuries consistaient en une garenne de 200 livres de « CENSIVES » (7). Chaque Feu devait au seigneur une « MINE » (8) d'avoine chaque AN et le total de la recette « AFFERMÉE » (9) était de 5500 livres.

Vers 1750, les mêmes seigneuries s'acquittaient de 500 livres de censives et 6000 livres de rentes et affermages.



Abbaye de Saint-Josse sur Mer au XVIème siècle, disparue peu avant la révolution française. Des auteurs supposent que les bâtiments du monastère se situaient dans le périmètre de l'actuelle église paroissiale.

En comparant les chiffres ci-dessus relatifs à cette période de 50 ans, on s'aperçoit que la superficie des terres imposables est sensiblement la même. Les premières digues étaient à peine en construction.

Je terminerai cet exposé par la naissance du Touquet et de Stella-Plage. L'étymologie du Touquet vient tout simplement et assurément (suivant les dires de mes aïeux) du patois local ; al'Touque, al'Tête, ach'tournant c'est à dire au Tournant, au contour de la forme géographique de la partie Nord de Trépied, face à l'estuaire de la Canche. Le Touquet deviendra « Commune libre » le 28 mars 1912.

Deux ans après, les sieurs Edmond LABRASSE et Victor POULAIN créeront la société civile « STELLA-PLAGE » le 21 juillet 1914. Stella-Plage restera hameau de Cucq.

Le centenaire de la naissance de Stella-Plage sera célébré cet été par une exposition photo et de documents.

(1) *Mayeur : Responsable, de nos jours équivalent de maire*

(2) *Eschevin : Juge chargé d'assister le mayeur*

(3) *Ban-lieu : Lieu de BAN – sous la BANNIERE de ...*

(4) *Sénéchaussée : Région gouvernée par le SENECHAL – officier royal de justice – président de tribunal*

(5) *Journal : Ancienne mesure de superficie valant 16 à 21 ARES, soit un total de 140 hectares cultivés à Cucq Trépied*

(6) *Feu : Maison, foyer, ménage*

(7) *Mine : Ancienne mesure de capacité valant 2 MINOTS ou 3 BOISSEAUX ou 78 LITRES*

(8) *Cens : Impôt dû par les paysans ou censiers*

(9) *Affermage : Impôts ou loyers sur la location des terres*

Dominique Dachicourt : membre du bureau de CTS 2020, passionné d'histoire et généalogie

Sources : Archives nationales – Archives départementales – Archives I.G.N. et B.N.F. – cartulaire de Saint-Josse – Dom Grenier

Prochain bulletin : Suite et fin de Trépied – son port – évolution géographique des rives de la Canche

L'Avenir Stellien – Mars 2014

Directeur de la rédaction : André Kovacs

Rédaction : Monique Delannoy,

Micheline Dubromel, Guislain Seillier,

Dominique Dachicourt

Crédit photos : CTS 2020

Dépôt légal : Décembre 2001 / Trimestriel I.P.N.S.

Contacts : André Kovacs

03 21 09 66 64 / 06 03 24 57 25

Monique Delannoy : 06 38 73 66 40

E-Mail : cts2020@orange.fr

Site : www.cts2020.fr